



Présentation de la DDPP de l'Eure

- Création des DDPP
- Organisation
- Contact

mail : ddpp@eure.gouv.fr

tél : 02.32.39.83.00

Issue du regroupement de la DDSV et de l'UDCCRF la DDPP a été créée en 2010

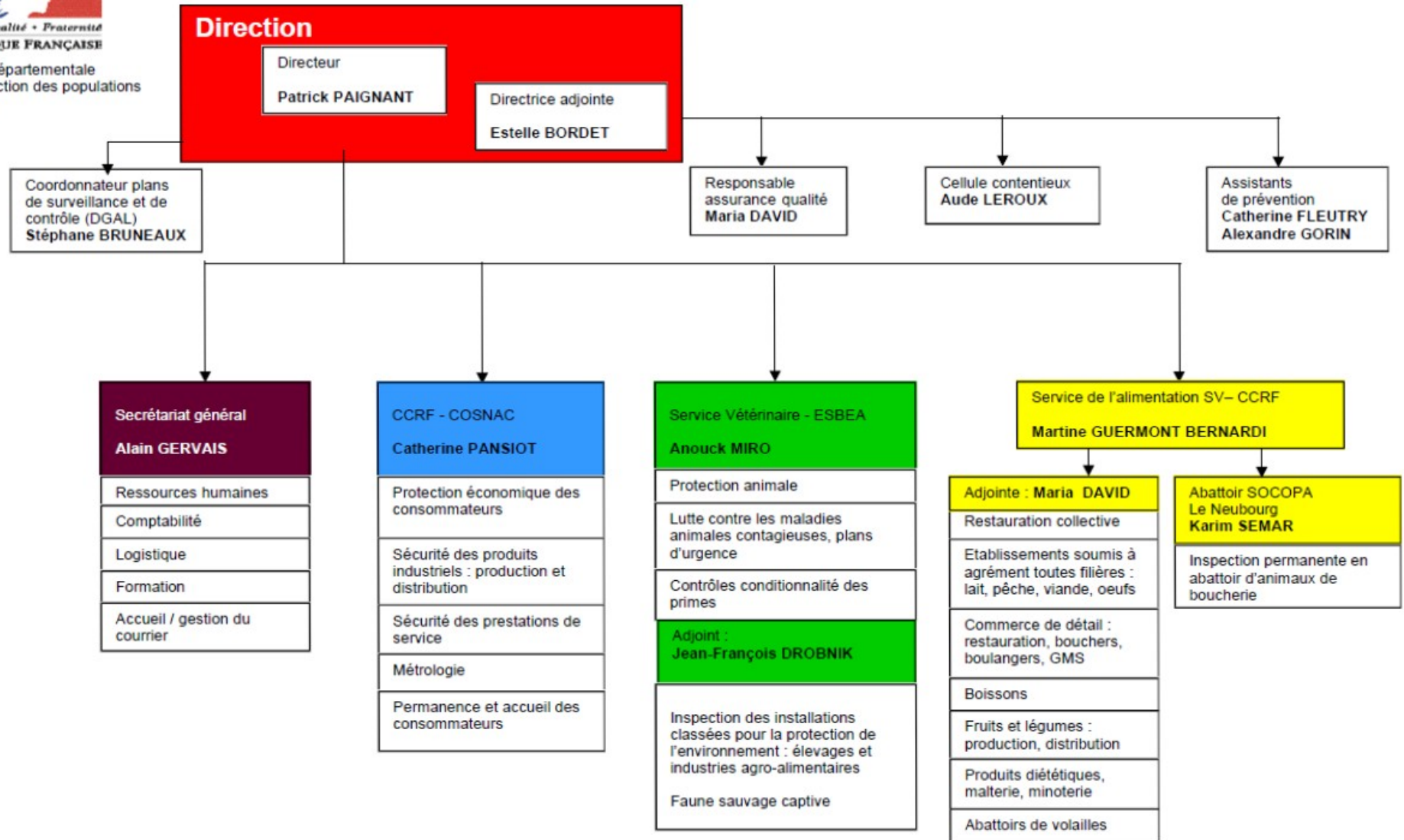


Organisation

DDPP 27



Direction départementale
de la protection des populations
de L'Eure



Service vétérinaire - Environnement, Santé et Bien-Être des Animaux

Mission du service ESBEA:

- surveillance des maladies animales réglementées
- contrôle de l'application de la réglementation sur la protection animale
- contrôle de l'application de la réglementation visant à maîtriser l'impact environnemental des élevages

Missions relevant de la compétence des maires en lien avec les missions du service ESBEA:

- animaux errants / divagation / chats "libres"
- fourrière
- animaux dangereux
- nuisances en lien avec les animaux et les élevages soumis au RSD

Pouvoirs du maire – références réglementaires:

- veiller à l'application du **règlement sanitaire départemental (RSD)** et actes réglementaires via articles L2212-1 et L2212-2 du **code général des collectivités territoriales (CGCT)** et article L1421-4 du **code de la santé publique (CSP)**
- pouvoirs en lien avec le **code rural et de la pêche maritime (CRPM)** (divagation et animaux dangereux: L211-1 à L211-30 et R211-1 à R211-12)

Liens utiles:

- gestion des animaux :

https://www.cdg60.com/sites/default/files/fiche_pratique_-_animaux_-_100417.pdf

- divagation-fourrière-chats libres... :

http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/Fourriere_animale_guide_201211.pdf

http://www.herault.gouv.fr/content/download/14787/94379/file/FicheL211-27_chats_libres.pdf

- salubrité publique et troubles de voisinage :

https://www.grand-est.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-01/guide_maire_trouble_voisinage_Bruit.pdf

Service Alimentation

Contrôle de la restauration collective

Restauration collective : « activité de restauration hors foyer caractérisée par la fourniture de repas à une collectivité de consommateurs réguliers, liée par accord ou par contrat »

Hôpitaux, **maisons de retraite, écoles, restaurants interentreprises,** prisons etc.

Souvent population sensible

Inspections inopinées régulières

Investigations des Toxi-Infections Alimentaires Collectives

Contrôle des commerces de détail

aspects « loyauté des transactions »

Défaut d'étiquetage ou d'affichage des prix

Absence d'affichage de l'origine de la viande bovine

Indisponibilité des produits

Pratique commerciale trompeuse

Tromperie et falsification

aspects « hygiène »

Conditions d'hygiène à respecter (procédures basées sur l'HACCP, autocontrôles, chaîne du froid, installations, toilettes, lave-mains)

Guides de bonnes pratiques professionnelles

Relèvent de la compétence des maires : Nuisances olfactives et sonores (RSD)

Service COSNAC

Consommation, Sécurité des produits non alimentaires, Concurrence

- Protection économique du consommateur (vente à distance, démarchage, pratiques commerciales trompeuses....)
- Sécurité et loyauté des produits industriels et des prestations de service (de la production à la distribution).
- Missions en lien avec l'activité des collectivités :
 - Contrôle de la sécurité des aires de jeux
 - Contrôle de la licéité des contrats de prestation d'aide à domicile
 - Contrôle du formalisme de la facturation et du règlement des services d'eau et d'assainissement
- Documents détenus par les collectivités et nécessaires au contrôle de certaines activités : déclarations de liquidation, vente au déballage, chambres d'hôtes et meublés de tourisme.